

# LYCEE JOFFRE

## PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14.06.2022

### ANNEE SCOLAIRE 2021-2022


- Acte n°38** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Spirit Cheerleaders.
- Acte n°39** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Montpellier Plongée.
- Acte n°40** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Fit Good.
- Acte n°41** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Hurricanes Cheerleaders.
- Acte n°42** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association FNMNS.
- Acte n°43** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Dojo Aïkido.
- Acte n°44** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Iaido Club.
- Acte n°45** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Harmonie Physique et Santé Aquatique.
- Acte n°46** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Sunsud.
- Acte n°47** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Shaolin Hung Gar Kung Fu.
- Acte n°48** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association ATSCAF.
- Acte n°49** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Liu He Dao.
- Acte n°50** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec l'association Catch Connexion.

- Acte n°51** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec le collège Jeu de Mail.
- Acte n°52** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de location de locaux sportifs avec le collège Clémence Royer.
- Acte n°53** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec Agro Paris Tech pour l'organisation du concours CPGE 2022 d'accès à cette école.
- Acte n°54** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Montpellier Université Club pour la mise à disposition de locaux et d'installations sportives pendant l'été 2022.
- Acte n°55** : Le conseil adopte les tarifs horaires de location des installations sportives modifiés à compter de septembre 2022 : petite salle, courts de tennis et terrains de beach-volley 11,50 €, grande salle 16,00 €, gymnase 27,00 € et piscine 45,00 €.
- Acte n°56** : Le conseil adopte le tarif du bal des lycéens 2022 : 5,00 €.
- Acte n°57** : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution de logements de fonction par nécessité absolue de service à Olivier BRIARD, Proviseur, Sylvie ROUCOULES, attachée d'intendance et Stéphane JOUAULT, CPE.
- Acte n°58** : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution d'un logement en convention d'occupation précaire à Antoine SANTOS, agent territorial, du 16.07.2022 au 15.07.2023.
- Acte n°59** : Le conseil approuve la DBM n°7 : sortie d'inventaire d'un bien non amorti (25 893,40 €) et prélèvement sur le fonds de roulement du SAMS (30 000,00 €).
- Acte n°60** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec l'association Entretiens d'Excellence.
- Acte n°61** : Le conseil autorise l'adhésion au Club Ecoles-Entreprises.
- Acte n°62** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition d'installations sportives avec Orchestra le 29 juin 2022.

**Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.**

**Publication du 5 juillet 2022 au 4 septembre 2022.**

**Le Proviseur**

A blue ink signature of Catherine GWIZDZIEL is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LYCÉE JOFFRE' at the top, 'Le PROVISEUR' in the center, and 'MONTPELLIER' at the bottom, with two small stars on either side of the central text.

**Catherine GWIZDZIEL**